



Montréal, le 8 février 2016

Madame Josiane Jauniaux  
Présidente de la fédération interuniversitaire des doctorants en psychologie (FIDEP)

Objet : Appui de l'Association Québécoise des Psychologues Scolaires (AQPS)

Madame la présidente,

Le conseil d'administration de l'AQPS tient à vous remercier de votre présentation lors de la rencontre du conseil d'administration du 29 janvier 2016. Cette rencontre nous a permis de bien saisir l'essence de vos demandes ainsi que les faits et l'argumentaire qui soutiennent vos actions pour la rémunération des internats en psychologie au Québec.

Nous avons retenu que, selon les faits que vous avez colligés, depuis 2006, un doctorat professionnel ou de 3<sup>e</sup> cycle, d'une durée prévue allant de trois à six ans, est obligatoire pour l'obtention du titre de psychologue au Québec. En fin de parcours doctoral, les étudiants doivent accomplir un internat obligatoire de 1600 heures (un an de travail à temps plein) qui suit 700 heures de stages préalablement réalisés. Cet internat se fait très majoritairement dans le réseau public et il est actuellement non rémunéré. À ce stade, l'aide financière offerte par l'entremise du programme de prêts et bourses du MEESR n'est généralement plus accessible ou sinon insuffisante pour que les internes assurent leur subsistance. Ils sont ainsi contraints d'occuper un emploi tout en réalisant leur internat, ou d'augmenter leur endettement personnel. Selon nous, il est clair que la précarité financière en fin de parcours universitaire vient rehausser l'attrait de la pratique au secteur privé. Il est aussi essentiel que tous les facteurs en cause dans les difficultés actuelles de recrutement des psychologues dans le secteur public québécois soient connus et reconnus par tous les décideurs du réseau public québécois. Ces difficultés sont chroniques et perdurent dans le secteur de la psychologie scolaire depuis plusieurs années affectant l'accès aux services psychologiques pour les élèves vulnérables ainsi que le dynamisme des équipes de psychologie. Avec l'éclairage des informations et arguments présentés par la FIDEP, il nous apparaît d'autant plus clair que la situation des doctorants en psychologie doit être considérée très sérieusement. La rémunération de l'internat s'avère une

piste de solution qu'il faut arriver à concrétiser, sans pour autant ajouter de pression financière supplémentaire sur les budgets des établissements.

L'AQPS appuie donc sans réserve les revendications de la FIDEP et souligne l'importance de mettre en lumière l'impact de la situation des psychologues en fin de formation doctorale et donc en début de carrière en psychologie. Il est clair qu'il faut agir pour permettre aux jeunes psychologues d'entrer dans le réseau public dès le début de leur pratique, et ce, avec des conditions qui leur permettront de faire le choix de s'y installer et d'y demeurer pour poursuivre leur carrière. Nous demeurons disponibles pour collaborer avec votre association.

Veillez accepter nos cordiales salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Josée Lajoie', written in a cursive style.

Josée Lajoie,  
Présidente du conseil d'administration AQPS